

GE_GERICHTE A/3848/2012 vom 7. Februar 2013

GE Cour de justice, 2013-02-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3848_2012

FR: GE_GERICHTE A/3848/2012 du 7 février 2013

IT: GE_GERICHTE A/3848/2012 del 7 febbraio 2013

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 07.02.2013
A/3848/2012

A/3848/2012 ATAS/143/2013 du 07.02.2013 (PC) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/3848/2012 ATAS/143/2013 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 7 février 2013 3ème Chambre En la cause Monsieur S _____, domicilié à Genève recourant contre SERVICE DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES, sis DSE-SPC, route de Chêne 54, Case postale 6375, 1211 Genève 6 intimé Vu la décision sur opposition du 22 novembre 2012, Vu le recours du 18 décembre 2012, Vu le préavis du 8 janvier 2013, Vu l'audience de comparution personnelle des parties du 8 janvier 2013 et les pourparlers entre les parties; Attendu qu'à cette dernière audience le recourant a indiqué que compte tenu des explications fournies, qu'il renonçait à son opposition, et par conséquent, retirait son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Marie-Catherine SECHAUD La Présidente : Karine STECK Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.